

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de
MONTESSAUX
70270

24. Le Bourg
70270 MONTESSAUX
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

SOUS PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

23 MARS 2023

Commune de MONTESSAUX
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 01 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

Nombre membres :

Afférents au conseil :

En exercice :09

Présent(s) :09

Pouvoir(s) :00

Absent(s)00

Votants :09

Affiché le : 17/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René DEMANGE, Maire,**

Étaient Présents : Mrs René DEMANGE, Raphaël CARRIERE, Frank COPPE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY, Mmes Françoise JUIF, Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ.

Absents excusés : néant,

Absents non excusés : néant,

Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien général de la commune;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions de d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5h.

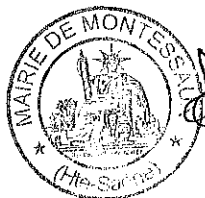
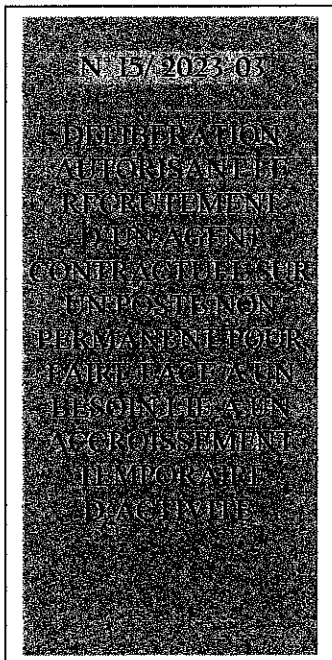
Il devra justifier de la maîtrise des connaissances relatives au poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382, indice majoré 353 du grade de recrutement., il peut être réévalué en fonction des compétences de l'agent

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire (Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BESANCON via le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Acte rendu exécutoire par René DEMANGE, Maire, compte tenu, de la transmission en sous-préfecture

Le 22 mars 2023.

Pour copie conforme